



# Annulation de commande suite à un licenciement

Par **Kamuro**, le **14/03/2010** à **12:26**

Bonjour,

Au début du mois de janvier j'ai été démarché par téléphone par une société de pose de panneaux photovoltaïque. Un peu intéressé par ce projet ces 2 "démarcheurs" sont venus chez moi, me l'ont joué dans un premier temps "projet qui ne sera peut-être pas possible" pour finalement "possible" mais pour voir si c'est possible il faut signer des papiers.

Je signe mais je ne sens pas la chose pour beaucoup de raisons, d'abord ils m'ont dressé et surtout marqué (papier que j'ai en ma possession) des éléments qui se révèlent faux après avoir été aux impôts. Tout d'abord le crédit d'impôt, eux m'ont certifié que je bénéficierai d'un crédit à hauteur de 50% du plafond (8000 euros je crois) et finalement c'est 40% suivant la loi de finances de cette année, ensuite je devais toujours d'après ces démarcheurs bénéficier d'une exonération de la taxe foncière partiel ou total (au minimum 50%) pendant 5 ans > aux impôts ils m'ont dit faux, raccordement au réseau ERDF pour eux un coût de 300 euros mais c'est plutôt 500. Enfin tout cela est récapitulé par la main d'un des 2.

Je reprends contact avec un des 2 pour lui annoncer d'abord que ma banque refuse de m'accorder un crédit supplémentaire pour financer le projet, d'un côté le financement à crédit revenait trop cher et n'est pas du tout rentable.

Moins d'une semaine après, un vendeur revient et je lui signale tout ça et je lui propose de financer totalement le projet mais que le montage prendrait un certain temps

On signe des papiers avec un financement sans crédit, je lui dis alors que j'ai 7 jours pour me retracter et que ce temps serait trop court pour effectuer le montage si il est possible

Je lui dis que je signe ces documents à la conditions que lui me signe un papier dans lequel il est inscrit "le dossier de panneaux photovoltaïque de Mr XXX à Soissons, ne sera pas installé si les accords demandés et si le financement est négatif".

Les accords je ne les ai jamais eu car leur technicien devait passé pour voir si les travaux étaient réalisable et que réalisable ou pas je devais faire un chèque équivalent à 30% du projet soit environ 5500 euros. Très surpris je dis à la charmante demoiselle qu'on ne m'avait pas parlé de cela et que je refusais de faire un chèque de ce montant. Elle me dit Ok. Finalement j'annule le RDV car je ne suis pas là le jour ou le technicien doit passer et je n'aurais plus de nouvelles.

Suite >

Par **Kamuro**, le **14/03/2010** à **12:28**

>

La cerise sur le gâteau, une dizaine de jours après j'apprends que je suis licencié de mon boulot, j'en informe ces personnes pour annuler le projet, on me dit pas de soucis mais qu'il fallait que je transmette ces documents rapidement, ce que je fais par mail (j'ai les accusés de réception). Vers le 3 mars je reçois un courrier me réclamant environ 5500 euros (à payer sous 8 jours) car je n'ai pas respecté le délai de rétraction etc etc.

J'envisage fortement de mettre ces gens, n'ayant aucuns scrupules, devant les tribunaux car il y a beaucoup de mensonges dans cette histoire et que mon licenciement n'arrange rien. D'ailleurs le chômage, perte d'emploi constitue si je ne me trompe en cas de force majeure.

Je n'ai pas forcément envie de perdre mon temps car pour l'heure actuelle mon but est de retrouver un boulot mais s'ils vont jusqu'au bout moi j'irais aussi. Ce sont vraiment des gens abjectes.

En gros y-a-t-il un risque pour moi malgré tout ? J'ai pris un avocat pour me défendre et contester mon licenciement mais je ne l'ai pas encore informé de ce "truc" supplémentaire..... quand ça s'y met ..... J'ai peut-être été naïf car j'étais vraiment intéressé par ce projet mais là, comment qualifier ces méthodes et ces gens.

Merci de votre aide, cordialement